

N°2024/02-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 FEVERIER 2024

DATE DE CONVOCATION : 02 FEVRIER 2024

DATE D’AFFICHAGE : 02 FEVRIER 2024

**PRESIDENCE** de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris  
Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 19

VOTANTS : 26

**ETAIENT PRESENTS :** Dominique BAILLY, Guy VALENTIN,  
Guisippina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT,  
Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Marcello TOSCANELLI,  
Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN,  
Laurent LHOSTE, Céline DEMETZ, Chabane MAOUCHE, Souraya  
ALIOUET, Aziz ABDAOUI, Stella HENRY, Inès MERBAH, Walid  
MERBAH

**ETAIENT ABSENTS :** Hélène RONDEAUX, Véronique AUGUSTIN,  
Anthony BENOIT

**POUVOIRS :** Guy ISDANT donne procuration à Jean-Noël TETARD,  
Christelle MARTINEZ donne pouvoir à José GONDINHO DA SILVA,  
Stéphane PAU donne pouvoir Guy VALENTIN, Linda AYACHI donne  
pouvoir à Stella HENRY, Vincent SIEPAIO donne pouvoir à Jacqueline  
SCHMIT, Aïssam KROUNA donné pouvoir à Inès MERBAH, Terri  
KEBDANI donne pouvoir à Walid MERBAH.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Laurent LHOSTE



**Service émetteur : Direction de l'Education et Petite Enfance**

**Objet : Modification du règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil « Au paradis des bambins »**

**Rapporteur** : Madame FRANCOIS-LUBIN Christiane

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 06 avril 2021.

VU la commission scolaire du 25 janvier 2024.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'approuver les modifications apportées au règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil « Au paradis des bambins ».

**Après avoir entendu le rapporteur,  
Après en avoir à l'unanimité,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les modifications apportées au règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil « Au paradis des bambins ».

**ARTICLE 2 : DIT** que le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne l'exécution de la présente délibération,

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier Principal de Livry-Gargan et en sera insérée au recueil des actes administratifs publié selon la réglementation en vigueur,



**ARTICLE 4 : DIT** que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis

Ampliation en sera insérée au recueil des acte administratifs et publiées selon la réglementation en vigueur.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectuée sur le site de la ville le

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Fait à Vaujours, le 12 février 2024

**Le Maire,**

  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est



« Certifié exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
[contact@ville-vaujours.fr](mailto:contact@ville-vaujours.fr) / [www.vaujours.fr](http://www.vaujours.fr)

